

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### Athena - Global Dynamic Bond Opportunities Part IC - FR0013334489

Cet OPCVM est géré par ALIENOR CAPITAL

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

##### Objectif

L'objectif du fonds Athena - Global Dynamic Bond Opportunities (ci-après dénommé le Fonds) est de surperformer l'indicateur de référence composite + 0,25%, constitué de 30% d'€STR capitalisé (OISESTR Index), de 25% de l'indice obligataire Euro MTS 1-3 ans (EXEA5 Index), de 25% de l'indice obligataire Euro MTS 3-5 ans (EXEB5 Index) et de 20% de l'indice Bloomberg Barclays Global High Yield EUR couvert (LG30 TREH), sur la durée de placement recommandée.

Il est un indicateur de comparaison a posteriori et ne reflète pas à chaque instant la gestion de l'OPCVM. L'indice €STR, calculé par la Banque Centrale Européenne, représente le taux sans risque de la zone Euro.

##### Stratégie

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le fonds adopte un style de gestion active opportuniste en investissant son actif en parts et actions d'autres OPC. Parmi ces OPC, pourront être compris des Trackers et ETF (Exchange traded funds) et des fonds d'investissement de droit étranger répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le fonds investira sur des OPC de tous types mais ayant principalement soit une gestion de nature obligataire soit une gestion de nature alternative. Le fonds n'investira pas dans des OPC de classification actions.

La répartition entre les différents OPC sera fonction d'une part d'une allocation d'actifs basée sur une analyse fondamentale du cycle économique et d'autre part d'une sélection de fonds à partir d'une analyse quantitative (comportement des fonds selon les périodes et stabilité du comportement) et d'une analyse qualitative (équipe de gestion, processus d'investissement, composition du portefeuille, suivi du risque).

L'investissement en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE sera limité à 30%.

Le fonds pourra aussi investir jusqu'à 40% sur des titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro ou en devises, de dette privée ou publique, et de dette convertible, sans contrainte a priori d'allocation par zones géographiques, sensibilité aux taux, notation, secteur d'activités ou types de valeurs. La part de titres de créance - en

titres vifs donc hors investissement en OPC - spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion, à l'acquisition ou en cours de vie pourra être de 30%. La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions. La part des obligations convertibles d'émetteurs privés libellées en euros ou en devises pourra atteindre 30%.

Le fonds s'exposera de la façon suivante :

- Produits de Taux de 0 à 100%
- Devises de 0 à 100%
- Actions de -15% à 25% de toutes tailles de capitalisation

Bien que le fonds n'investisse pas dans des OPC de classification actions, le fonds pourra se retrouver exposé en actions à travers les OPC détenus ou indirectement par les obligations convertibles.

##### Conditions de souscription rachat :

Les investisseurs ont la faculté d'obtenir le remboursement de leurs parts sur demande, chaque jour de valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chez le dépositaire jusqu'à la veille du jour d'établissement de la valeur liquidative avant 17 heures, et réalisées sur la base de cette valeur liquidative.

Le règlement et la livraison se font trois jours ouvrés (J+3) après la date de souscription ou de rachat.

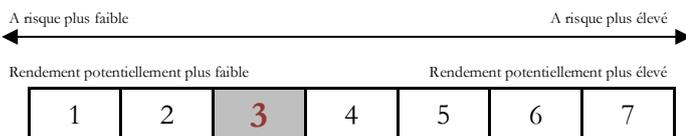
Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation (cf. profil de risque et de rendement et prospectus).

La part est décimale au millième.

Les revenus du FCP pour cette part sont capitalisés.

**Recommandations :** La durée de placement recommandée est de 3 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai. Le Fonds ne dispose d'aucune garantie ni protection en capital.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur se base sur les données passées en matière de volatilité des fonds composant le portefeuille cible du fonds. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPC est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative du FCP. L'application du swing est à la discrétion de la Société de Gestion conformément à sa pricing policy. Conformément à la réglementation, les paramètres de ce dispositif ne sont connus que des personnes en charge de sa mise en œuvre.

##### Pourquoi le Fonds est-il classé en catégorie « 3 » ?

Le FCP présente un profil de rendement/risque qui tient compte de son exposition aux marchés de taux qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale et d'une volatilité élevée sur les titres de dette privée de notation basse à caractère spéculatif dont la probabilité de défaillance peut être importante.

Le FCP ne dispose d'aucune garantie ni protection en capital.

##### Risques importants non pris en compte par l'indicateur :

**Risque de crédit :** risque de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur pouvant conduire à sa défaillance. En effet, le Fonds peut s'exposer significativement à des obligations spéculatives « High Yield » présentant une probabilité de défaut plus importante que les titres de qualité « Investment Grade ».

**Risque de liquidité :** risque lié à une réduction de la liquidité sur les marchés sous-jacents, qui peut se répercuter sur les prix de transaction (achat/vente) en raison des faibles volumes négociés.

La survenance d'un de ces risques pourra faire baisser la valeur liquidative du Fonds.

## FRAIS

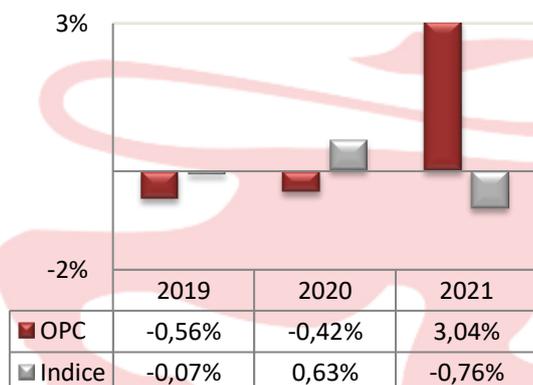
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, il peut être inférieur. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.68 % TTC
<i>Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Il peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.</i>	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	10% de la surperformance positive nette de tous frais par rapport à l'indicateur de référence <sup>1</sup> +0,25%

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : [www.aliencorcapital.com](http://www.aliencorcapital.com).

<sup>1</sup>30% €STR capitalisé, 25% indice obligataire EuroMTS 1-3 ans, 25% indice obligataire EuroMTS 3-5 ans, 20% indice Bloomberg Barclays Global High Yield EUR couvert.

## PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les frais courants, frais d'intermédiation ont été inclus le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie n'ont pas été inclus. La performance de l'OPCVM et celle de l'indice sont calculées chaque année avec les dividendes et coupons réinvestis.

L'OPCVM a été créé le 6 septembre 2016  
La part a été créée le 6 juin 2018  
Performance calculée en euro.

Pour la période antérieure au 26/02/2020, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité : l'objectif de gestion, l'indicateur de référence et le profil de risque ont été depuis modifiés.

L'indice de référence utilisé jusqu'en 2019 est l'OAT 3.25% échéance 25 octobre 2021. Le nouvel indice de référence composite +0,25% est constitué de 30% d'€STR capitalisé, de 25% de l'indice obligataire EuroMTS 1-3 ans, de 25% de l'indice obligataire EuroMTS 3-5 ans et de 20% de l'indice Bloomberg Barclays Global High Yield EUR couvert.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Dépositaire/Conservateur/Gestion du passif :

CACEIS BANK, Société anonyme à conseil d'administration, Etablissement de crédit agréé par l'ACPR, 1-3 Place Valhubert, 75013 PARIS

Valorisateur : CACEIS Fund Administration, Société anonyme, 1-3 Place Valhubert, 75013 PARIS

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus, rapport annuel, document semestriel, valeur liquidative) : sur le site d'ALIENOR CAPITAL [www.aliencorcapital.com](http://www.aliencorcapital.com) ou sur demande écrite auprès de la société de gestion de portefeuille :

ALIENOR CAPITAL - 18 allées d'Orléans 33000 BORDEAUX - Téléphone : +33 (0)5 56 81 17 22

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion. Les données chiffrées seront établies sur la base de l'année civile 2018 et seront communiquées dans le prochain rapport annuel et ultérieurement.

La législation fiscale de la France, État membre d'origine de l'OPC, peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers – AMF.

ALIENOR CAPITAL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers – AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et mises à jour au 02/03/2022.